

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT PEUT ETRE ATTRIBUE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Considérant la nécessité de disposer des services d'un agent du service des Sports qui assure l'entretien et le gardiennage des nouvelles installations sportives de Vongy en plus des installations situées au boulodrome,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'actualiser la liste des emplois permettant l'attribution d'un logement de fonction concédé pour nécessité absolue de service en lui ajoutant l'emploi de concierge au sein du complexe sportif de Vongy et de l'arrêter comme suit :

- L'emploi fonctionnel de directeur général de services,
- 1 emploi de concierge au sein du complexe sportif de Vongy,
- 2 emplois de gardiennage à l'espace Tully,
- 1 emploi de gardiennage à l'école de Vongy,
- 1 emploi de gardiennage aux Serres Municipales,
- 1 emploi de responsable du service Espaces Verts,
- 1 emploi de concierge au Stade,
- 1 emploi de concierge au cimetière,
- 1 emploi de responsable du service des Sports,
- 1 emploi de concierge à la Maison des Sports,
- 1 emploi de concierge à l'école du Châtelard,
- 1 emploi de concierge à l'école du Morillon,
- 1 emploi de concierge à l'école de la Grangette,
- 1 emploi de concierge à l'école Jules Ferry,
- 1 emploi de concierge à l'école des Arts,
- 1 emploi de concierge au Château de Sonnaz,
- 1 emploi de concierge au Domaine de Montjoux.

----- Fin du document -----